

FRAIS DE SCOLARITE 2020-2021

CGP: ETI: (cocher la case correspondante)

BOURSIER CROUS : OUI NON (fournir le justificatif pour validation informatique)

RETOUR CESURE : OUI NON

Madame, Monsieur,

Le statut de CPE Lyon (Association privée loi 1901) et son autonomie, notamment financière, impliquent l'émission de frais de scolarité.

Vous trouverez, ci-après, les éléments utiles au traitement administratif de cette contribution qui, pour information, représente 50 % du budget annuel de l'établissement.

1 – PRINCIPES GENERAUX

Le montant annuel reste identique, sauf en cas de redoublement, tout au long de la scolarité, à celui fixé lors de l'entrée en année 3.

Les frais de scolarité à prendre en compte sont de :

- **6 900 euros** pour les élèves entrés **en année 3 en 2018/2019**
- **6 900 euros** pour les élèves entrés **en année 3 en 2017/2018**
- **6 500 euros** pour les élèves entrés **en année 3 en 2016/2017**

2 – MODALITES DE REGLEMENT (Cocher les cases correspondantes).

Plusieurs formules vous sont proposées.

A noter que les acomptes versés en début d'année sont à déduire du montant des frais de scolarité.

- ❖ **Par prélèvement** : En 4 fois 25 % les : 10/10/2020; 10/01/2021; 10/04/2021 ; 10/07/2021.
 En 10 fois 10 % : du 10/10/2020 au 10/07/2021.

Le formulaire d'autorisation de prélèvements SEPA, indispensable au bon traitement bancaire, est joint. Nous vous remercions de bien choisir l'option pour les prélèvements trimestriels ou mensuels et de signer le formulaire. A défaut de choix, le prélèvement trimestriel sera appliqué.

- ❖ **Par chèque** : 100 % lors de la rentrée scolaire
 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2021
Tous les chèques devront être remis en début d'année, en précisant au dos les dates d'encaissement.

- ❖ **Par virement** : 100 % lors de la rentrée scolaire,
 50 % à la rentrée scolaire, 50 % au 15/02/2021

IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)	
FR76	1009	6185	0500	0252	3290	106	CMCIFRPP

- ❖ **Par Carte Bleue** : En ligne sur le site www.cpe.fr (en cas de répartition dans le temps, contacter Mme GIROUD)
 Terminal de paiement CB (Bureau E203)

Pour toute question sur le règlement des scolarités, prendre contact avec Mme Emilie GIROUD (emilie.giroud@cpe.fr ou 04.72.43.17.36).

3 – DOCUMENTS A RETOURNER

Afin de valider votre inscription, les documents suivants sont à nous retourner par courrier avant le 01/09/2020 :

- Un exemplaire du présent courrier, dûment renseigné et signé par l'élève et ses parents (ou son représentant légal)
- Selon votre choix: chèque(s) à l'ordre de CPE Lyon ou formulaire de prélèvement SEPA complété et signé
- Relevé d'identité bancaire (RIB), **obligatoire** pour les prélèvements
- Notification du Crous pour les élèves boursiers
- Attestation de règlement de la CVEC (si elle n'a pas été envoyée à nacera.kechiouche@cpe.fr)

A l'adresse suivante : **CPE Lyon / Mme Emilie GIROUD**
43 Bd du 11 Novembre 1918
Bat Hubert Curien – BP 82077
69616 VILLEURBANNE Cedex

En cas de dossier incomplet, la carte d'étudiant ne pourra être remise.

